

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 septembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par bail emphytéotique en date du 11 mars 1981, la communauté urbaine de Lyon a loué à l'Etat, pour la construction d'un centre national de formation de techniciens des services vétérinaires, un terrain de 23 539 mètres carrés dans la zone d'activités de Corbas-Montmartin, pour une durée de 60 années à compter du 1er janvier 1980.

L'Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture (INFOMA) qui souhaite procéder à l'extension et à la restructuration des locaux édifiés sur le terrain communautaire précité doit déposer un permis de construire auprès de l'administration compétente. Le projet prévoit notamment la construction de 1307 mètres carrés de SHON s'ajoutant aux 3662 mètres carrés existants. Il prévoit aussi un volet paysager important ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu le bail emphytéotique en date du 11 mars 1981 ;

Où l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

DELIBERE

Autorise l'INFOMA à déposer une demande de permis de construire sur le terrain communautaire pour réaliser les aménagements envisagés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,